

**Mise à jour de l'ordonnance du DEFR concernant la détermination des communes appartenant aux zones d'application en matière d'allègements fiscaux**

Madame la secrétaire d'État,

Nous remercions le Secrétariat d'État à l'économie d'avoir consulté le canton de Neuchâtel sur cet objet.

Après analyse et lecture des documents soumis, nous n'avons pas de remarque à formuler concernant ce projet d'ordonnance, les zones d'application concernant le canton de Neuchâtel restant inchangées.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire d'État, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 mars 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND